

REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DANSE VINOGRADOFF

INSCRIPTIONS

1. L'inscription est confirmée au 1er règlement qui garantit également la place dans les cours.
2. **Certificat médical** d'aptitude obligatoire (valide 3 ans). Tout changement d'état de santé doit être communiqué à l'administration.
3. **La signature du droit à l'image et l'autorisation de sortie** sont reconduites tacitement chaque année.
4. **L'inscription ne peut se faire sans la régularisation des impayés de l'année précédente.** Tout incident de paiement déclenche une procédure de mise en demeure. Le centre se réserve le droit d'imposer le mode de paiement dans le cas d'impayés. Les prélèvements impayés sont automatiquement représentés 1 fois sans majoration.

PAIEMENT

PRELEVEMENT MENSUEL : 7 DU MOIS.

Prévenir votre organisme bancaire dans le mois lors de votre première inscription.

CHEQUES OU ESPECES : à l'année uniquement.

5. FORFAIT COSTUMES GALA 25€ par ballet (sauf pole dance)
 - Paiement en 1 fois en chèque ou espèces en mars
 - Paiement en 3 fois par prélèvement (mars - avril - mai).
6. IMPAYES ET RETARD : En cas de non-paiement les élèves seront refusés en cours.
7. FRAIS SUPPLEMENTAIRES : Achat de places de spectacles, inscription, frais concours

ARRETS DES PAIEMENTS

8. Tout trimestre entamé est dû quel que soit le mode de paiement. L'arrêt des paiements s'effectue uniquement fin Déc. et fin mars.
9. MALADIE (1 mois d'absence min.) : suspension des paiements sur certificat médical couvrant la période de maladie

FONCTIONNEMENT

10. Toute communication se fait par mail.
11. Le centre est fermé pendant les vacances de Noël, les vacances scolaires d'été et certains jours fériés communiqués pendant l'année.
12. Le personnel du Centre n'est pas habilité à garder les enfants en dehors des heures de cours.
13. Il est interdit de déposer son enfant plus d'une heure avant son cours.
14. Pendant les cours, les parents sont priés d'attendre les élèves dans la salle d'attente, avant la porte codée.
15. Le port des chaussures est interdit dans les salles de danse. Pour les cours Street et Hip-hop, des baskets exclusivement réservées à la danse sont demandées en début d'année.
16. Une tenue de danse décente et une coiffure convenable sont exigées et réglementées par chaque professeur.
17. Il est formellement interdit de sortir du centre en brassière et en short.
18. L'école décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objet personnel, les objets trouvés et non réclamés seront donnés à une association caritative le 15 juillet.

GALA DE FIN D'ANNEE

19. EN CAS DE NON-PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE, LE NOTIFIER avant fin janvier : après cette date le règlement des costumes est dû.
20. RADIATION DU GALA SI PLUS DE 4 ABSENCES EN MAI ET JUIN NON JUSTIFIÉES MÉDICALEMENT
21. La distribution des costumes se fait par les professeurs après le paiement total.
22. Les cours et règlements sont maintenus jusqu'à fin juin.

DISCIPLINE ET RESPECT

23. Les professeurs sont habilités à refuser un élève retardataire.
24. La critique et la dévalorisation des professeurs et des autres élèves seront sanctionnées.
25. Tout changement de cours/niveaux n'est possible qu'après l'accord du ou des professeurs concernés.
26. GALA ET MANIFESTATIONS EXTERIEURES : il est formellement interdit aux mineurs de sortir non accompagnés après 20h.